Nations Unies S/PV.8066



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8066e séance

Mardi 10 octobre 2017, à 10 h 15

New York

Président :	Mme Gueguen/M. Delattre	(France)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haiato
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

17-31748 (F)







La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

La Présidente : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Yémen à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, et M. John Ging, Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du point de l'ordre du jour.

Je donne la parole à M. Ould Cheikh Ahmed.

M. Ould Cheikh Ahmed (*parle en arabe*) : Les parties au conflit au Yémen persistent dans un conflit militaire stérile et cruel, qui entrave le chemin vers la paix, alors que dans le même temps, le peuple yéménite souffre d'une catastrophe déclenchée par l'homme.

Les affrontements et les échanges de tirs nourris se sont poursuivis sur toutes les grandes lignes de front, notamment dans les provinces de Taëz, de Mareb, de Jauf, de Beïda, de Hajja et de Saada, ainsi que dans les zones frontalières entre l'Arabie saoudite et le Yémen. La nette augmentation du nombre de victimes civiles récemment enregistrée montre le mépris que les parties continuent d'afficher à l'égard des pertes de vies humaines et des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire. Une frappe aérienne lancée contre une banlieue résidentielle de Sanaa le 25 août aurait fait 14 morts et 16 blessés parmi la population civile, en plus de dommages importants aux infrastructures civiles.

Dans la ville de Taëz, le bombardement de zones résidentielles depuis des zones contrôlées par les forces houthistes et les unités fidèles à Ali Abdallah Saleh s'est poursuivi. Au cours de deux incidents survenus les 15 et 18 septembre, des tirs de roquettes ont tué et blessé plusieurs dizaines de civils, dont huit enfants. En outre, le 23 septembre, la coalition a intercepté un missile houthiste lancé sur la ville saoudienne de Khamis Mcheït. Les menaces récentes des houthistes d'étendre les tirs de missiles balistiques à d'autres pays de la région du Golfe est une escalade verbale dangereuse.

La résolution 36/31, récemment adoptée par le Conseil des droits de l'homme, a appuyé la décision de la Commission nationale des droits de l'homme yéménite de créer un groupe d'experts chargé d'enquêter sur les violations du droit international humanitaire et les violations des droits de l'homme. Cette mesure est un signe important de la mobilisation accrue de la communauté internationale et de sa volonté d'établir les responsabilités et de faire baisser le nombre de cas de violations à l'avenir.

J'ai constamment rappelé aux parties au conflit les responsabilités qui sont les leurs en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, notamment leur obligation d'arrêter le recrutement d'enfants soldats et de mettre un terme à la violence sexuelle et sexiste. Il est inacceptable de s'en prendre aux civils et de détruire les infrastructures civiles.

Ce conflit entraîne une situation désespérée dans tous les aspects de la vie quotidienne. L'économie est en chute libre et l'utilisation des recettes de l'État, par ailleurs en baisse, pour financer la guerre continue d'empêcher le versement des salaires dont dépendent des millions de Yéménites. Des efforts continuent d'être déployés pour redynamiser le rôle de la Banque centrale et relancer l'économie yéménite, comme on a pu le voir récemment à l'occasion de la réunion sur le deuxième volet qui s'est tenue en Allemagne en vue de favoriser la reprise du versement des salaires des fonctionnaires yéménites, notamment ceux qui travaillent dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Il faut espérer que cela permettra d'améliorer la situation humanitaire et économique.

Environ 17 million de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire et plus d'un tiers des districts du pays sont désormais exposés à un sérieux risque de famine. La destruction des infrastructures et l'effondrement des services de base ont eu pour corollaire la propagation de la pire épidémie de choléra au monde, qui a déjà tué plus de 2100 personnes et qui continue d'infecter des milliers de personnes chaque semaine.

Les Yéménites continueront pendant des générations entières de pâtir des conséquences de ce conflit, notamment des destructions à grande échelle, de la sous-alimentation, de l'absence d'éducation et du déclin économique. Et en l'absence d'une solution

politique, la situation ne peut aller que de mal en pis, d'où la nécessité urgente de mettre fin à la guerre afin de permettre à un nouveau gouvernement, accepté par les Yéménites et appuyé par la communauté internationale, d'entamer le processus de relèvement économique et de remise sur pied des institutions publiques, et aux Yéménites d'échapper à la menace persistante de la guerre, de la famine et des maladies.

Je salue les efforts que déploient la Banque mondiale et l'UNICEF pour atténuer les effets de la crise économique. La première moitié des aides financières accordées aux familles nécessiteuses dans le cadre d'un programme d'un montant de 400 millions de dollars a été versée le 20 août, et le reste sera versé à tous les bénéficiaires dans les semaines et les mois qui viennent. Ce programme fournit une aide vitale à ces familles et maintient ainsi en place un filet social crucial.

Au Yémen, il n'y a pas de vainqueur sur le champ de bataille, mais il y a un grand perdant, et ce sont les gens du peuple, sur lesquels la guerre prélève un lourd tribut. Alors que ces derniers continuent de s'appauvrir, les chefs de milices, eux, continuent de s'enrichir et de refuser toute solution, car ce faisant ils perdraient leurs privilèges et leur pouvoir de domination. Les parties doivent s'engager à cesser les hostilités et à poursuivre les pourparlers aux fins d'un règlement global.

Elles doivent aussi trouver un terrain d'entente pour atténuer les effets du conflit, de la famine et de la maladie, et pour rétablir la confiance entre elles. Parvenir à un accord pour acheminer l'aide humanitaire et les produits commerciaux à Hodeïda et, de là, à toutes les régions du pays, rouvrir l'aéroport international de Sanaa, et garantir le versement régulier des salaires serait un premier pas résolu vers l'atténuation de la crise humanitaire, étant entendu que ces mesures ne doivent pas être un substitut au règlement complet et global auquel nous voulons parvenir, et ne doivent constituer qu'un élément d'un plan de paix plus global.

Sur cette base et sur la base des entretiens que j'ai eus avec des responsables yéménites et internationaux en marge des réunions de l'Assemblée générale à New York, ainsi que des contacts que nous avons eus avec les parties, nous nous attachons actuellement à mettre en œuvre une proposition globale assortie d'initiatives humanitaires visant à rétablir la confiance, ainsi que de mesures tendant à ramener les parties à la table des négociations. Nous discuterons en détail de cette proposition avec le Gouvernement yéménite, l'alliance entre Saleh et les rebelles houthistes et le Congrès général du peuple, qui se sont engagés à se rencontrer et à aborder les questions de fond. Nous espérons que toutes les parties traduiront leurs paroles en actes et qu'elles se réengageront à coopérer avec nous en vue de parvenir à un règlement politique pacifique.

La pire des choses dans un conflit, c'est de s'y habituer. C'est pourquoi il faut que cessent rapidement les effusions de sang et les destructions en cours dans le pays. Il n'y a de place ni pour des justifications ni pour des interprétations, quelles qu'elles soient. Ici, certains demandent à l'ONU de verser les salaires, et d'autres y mettent des conditions invalidantes, comme s'ils étaient indifférents aux souffrances des millions de Yéménites. Beaucoup de personnes influentes au Yémen profitent du conflit en cours à l'heure où leurs citoyens sont plus que jamais auparavant confrontés à une situation des plus difficiles.

Le peuple souhaite la fin du conflit alors que le fossé se creuse entre lui et ceux qui sont aux commandes partout dans le pays. Les jeunes, les associations de femmes et la société civile appellent au rétablissement de la paix et de la stabilité, et à la reddition de comptes. Dans les provinces du Sud, les injustices du passé persistent et les appels au règlement de la question du Sud se poursuivent. Il n'y a aucun doute que cette question exige des solutions radicales. Les Yéménites ont beaucoup d'idées positives pour régler ces questions de façon pacifique, pour peu que les parties fassent preuve de suffisamment de souplesse et répondent aux appels du peuple. À défaut, le tissu politique et social ne fera que se disloquer, surtout que la menace terroriste se fait plus persistante.

Les Nations Unies déploient tous les moyens politiques, logistiques, administratifs et de conseil dont elles disposent pour aider le Yémen, mais la paix dépend des parties au conflit, seules à même de décider de cela, étant les premières responsables de ce qui se passe dans le pays. Nous réitérons que le règlement consensuel est la seule voie à suivre pour garantir l'avenir du Yémen. Les propositions que j'ai formulées tiennent compte des exigences des deux parties, et leur mise en œuvre aura des effets positifs sur le peuple du Yémen.

Pour terminer, je demande au Conseil d'user de toute son influence politique et économique pour faire pression sur les parties et les amener à s'engager dans le processus de paix. Ces dernières doivent sortir de leurs tranchées, renoncer à la rhétorique hostile et, plutôt que de s'affronter pour le contrôle du Yémen, collaborer pour le bien du Yémen.

Le Président : Je remercie M. Ould Cheikh Ahmed de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Ging.

M. Ging (*parle en anglais*) : Le mois dernier, le conflit au Yémen est entré dans sa troisième année, sans qu'aucune fin ne soit en vue. Le coût humain de ce conflit a été dévastateur. Les frappes aériennes, les tirs d'artillerie, les affrontements sur le terrain se poursuivent dans les zones urbaines, où des civils sont tués et blessés et les infrastructures critiques dont ils dépendent sont détruites. La communauté internationale est témoin de la désolation dans laquelle se trouvent les Yéménites aujourd'hui. En raison de la crise, quelque 15 millions de personnes n'ont pas un accès adéquat à l'eau potable, à l'assainissement, à l'hygiène et aux services de santé. Sept millions de personnes sont menacées de famine. Pis encore, tout cela est exacerbé par la plus importante épidémie de choléra jamais connue en une année. Alors que le conflit se poursuit, 2 millions de personnes sont encore déplacées, vivant dans des camps improvisés surpeuplés, peu sûrs, insalubres et indignes d'êtres humains, où leurs abris de fortune, faits de chiffons, de cartons et de tout ce que leurs résidents peuvent trouver dans la rue, sont à la merci des éléments de la nature. Le conflit au Yémen est une crise due à l'homme et cause d'indicibles souffrances aux Yéménites.

Je saisis cette occasion pour souligner trois des défis auxquels font face les Yéménites et les humanitaires en particulier – l'accès humanitaire et sa restriction, l'impact de l'interruption du versement des salaires des fonctionnaires sur la sécurité alimentaire et les services essentiels, et les risques encourus par l'accès commercial au pays.

Les humanitaires se heurtent à des obstacles inacceptables, mis par toutes les parties, à leurs opérations de secours au Yémen. Le plus grand problème est le refus de l'accès humanitaire. Par exemple, les autorités à Sanaa refusent régulièrement l'accès au pays via Sanaa au personnel humanitaire et ont arbitrairement rejeté des dizaines de demandes introduites à cet effet. Les partenaires humanitaires ont aussi fait état d'un gel, qui dure depuis des semaines maintenant, de délivrance de visas aux organisations internationales non gouvernementales par les autorités à Aden.

Ces obstacles sont ignominieux dans un pays où la famine menace des millions de personnes, où il existe plus de 800 000 cas suspects de choléra dans 90 % des communautés, et où seules 45 % des établissements de santé fonctionnent. Simplement dit, ces obstructions entraînent des pertes en vies humaines. Nous formons l'espoir que les parties honoreront les engagements qu'elles ont pris dernièrement d'autoriser en priorité un accès humanitaire sans entraves.

L'interruption du versement régulier des salaires à 1,25 million de fonctionnaires aggrave encore les besoins humanitaires, en particulier l'insécurité alimentaire, et affecte un quart de la population – les fonctionnaires et leurs familles. Même quand les produits alimentaires sont disponibles sur le marché, les gens n'ont pas d'argent pour acheter des articles de première nécessité. Les prix ont augmenté de façon importante. Une étude de marché menée dernièrement indique que le prix d'un panier de denrées alimentaires est aujourd'hui 30 % plus élevé qu'avant la crise et, dans certains cas, 60 % plus élevé, et ce malgré les facilités accordées chaque mois en moyenne à la majorité des Yéménites par le Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies pour satisfaire à leurs besoins alimentaires. Le prix du gaz de cuisine à Aden et à Hodeïda a augmenté de plus de 70 % par rapport à ce qu'il en était avant le début de la crise. Cette réalité compromet les moyens des populations de s'en sortir. Aujourd'hui, les gens en arrivent à vendre leurs biens et à s'endetter pour acheter de la nourriture.

Les conséquences pour les enfants sont particulièrement graves, notamment les 460 000 enfants qui souffrent de malnutrition aiguë. Même si les combats s'arrêtaient aujourd'hui, toute une génération souffrirait de retards de croissance physique et de fonctions cognitives. La perte de moyens de subsistance parmi les adultes signifie également que des milliers d'enfants sont obligés de travailler au lieu d'aller à l'école. Par ailleurs, les taux de mariage d'enfants augmentent, étant donné que les familles disent qu'elles sont incapables de subvenir aux besoins de leurs enfants.

En outre, le non-paiement des salaires des fonctionnaires a perturbé la fourniture de services de base à l'ensemble de la population. Des services essentiels déjà inadéquats deviennent carrément indisponibles s'il n'y a pas d'employés pour en assurer la prestation, notamment dans les secteurs de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de l'éducation. Nous demandons l'appui du Conseil pour trouver des voies et moyens de faire des salaires des employés de ces secteurs une priorité. On peut facilement établir un lien clair entre la quasi-absence des services de santé, d'eau et d'assainissement et l'épidémie de choléra sans précédent qui a frappé le pays.

Comme le Conseil le sait, le Yémen dépend depuis longtemps de l'importation de biens commerciaux pour répondre à ses besoins alimentaires et énergétiques de base. Cependant, le trafic commercial vers le Yémen, aussi bien par voie maritime que par voie aérienne, continue de se heurter à des difficultés. Toute réduction notable des importations du fait de retards bureaucratiques risque de faire de la menace de la famine une réalité. À cet égard, nous appelons de nouveau à la protection et au maintien en fonctionnement du port d'Hodeïda ainsi qu'à l'installation, sans conditions préalables, des quatre grues mobiles du Programme alimentaire mondial. La fermeture de l'aéroport de Sanaa au trafic commercial a empêché des milliers de Yéménites de se rendre à l'étranger pour y recevoir des soins médicaux et des étudiants d'aller suivre leurs études à l'étranger. Les vols commerciaux doivent reprendre de toute urgence. Il n'y a aucune raison légitime qui empêche la remise en place du mécanisme d'inspection qui était utilisé par la Coalition avant août 2016.

Le Plan d'intervention humanitaire pour le Yémen est financé à 55 %, ce qui représente 1,3 milliard de dollars des 2,3 milliards de dollars nécessaires pour venir en aide aux 12 millions de personnes qui ont besoin d'aide humanitaire et de protection cette année. Nous remercions les États Membres de leur générosité et de leurs contributions financières. En dépit de la complexité des interventions humanitaires, les travailleurs humanitaires ont déjà pu acheminer directement de l'aide à 7 millions de personnes cette année. Nous encourageons donc les États Membres à appuyer directement nos efforts et à en faire davantage par l'intermédiaire du Plan d'intervention. Cette année, les contributions au Fonds humanitaire pour le Yémen ont atteint 128 millions de dollars, ce qui représente le niveau le plus élevé à l'échelle mondiale. Grâce à sa souplesse, le Fonds a permis d'intervenir rapidement pour faire face à l'épidémie de choléra et prévenir la famine. Plus de 21 % des allocations du Fonds ont été versées à des partenaires nationaux. Nous leur rendons hommage pour leur action humanitaire en première ligne et encore une fois, nous remercions les États donateurs de leur générosité.

Alors que nous attendons désespérément une solution politique et la fin du conflit, nous appelons tous les États à exercer leur influence sur toutes les parties au conflit pour qu'elles s'acquittent de leurs obligations et responsabilités au titre du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. L'adoption récente par consensus par le Conseil des droits de l'homme de la résolution 36/31 est un exemple de l'influence que les États peuvent exercer. Les parties et ceux qui les soutiennent doivent s'engager davantage en faveur d'une solution politique. Il faut que la communauté internationale intensifie ses efforts pour parvenir à une solution viable qui permettrait de remédier aux causes profondes du conflit et de redonner aux Yéménites l'espoir en un avenir meilleur. Ils ne méritent rien de moins.

Le Président : Je remercie M. Ging de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à remercier de leurs exposés l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, et le Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M. John Ging, tout en leur exprimant son plein appui à leur action.

En dépit de nombreuses déclarations publiées par le Conseil sur la situation au Yémen, y compris les déclarations du Président du 15 juin (S/PRST/2017/7) et du 9 août (S/PRST/2017/14) et en dépit des appels répétés lancés par le Conseil aux parties pour qu'elles s'engagent en faveur d'une cessation des hostilités et entament un dialogue pour trouver une solution politique au conflit, la situation dans ce pays ne s'est guère améliorée et la crise humanitaire continue de s'aggraver, et rien ne permet d'espérer qu'elle va s'améliorer.

Non seulement 3 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et 9,8 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire de toute urgence du fait du conflit; mais également, selon les données publiées le 1er octobre par l'Organisation mondiale de la Santé, du fait de l'épidémie de choléra qui touche désormais 96 % des gouvernorats du Yémen, plus de 2 000 personnes sont mortes et le nombre de cas potentiels d'infection s'élève à 750 000. Cela représente une augmentation d'un tiers par rapport au nombre signalé lors de la dernière séance d'information tenue en août (voir S/PV.8027), qui était d'environ 500 000 personnes.

Malheureusement, la présence de groupes armés et de postes de contrôle et les frappes aériennes aveugles, surtout dans les gouvernorats d'Al-Jawf, de Marib, de Saada, d'Hodeïda et de Sanaa, continuent d'entraver la distribution et l'acheminement de l'aide humanitaire, à cause non seulement des restrictions

au passage et à la circulation qu'elles impliquent, mais aussi des dangers auxquels sont exposés les acteurs humanitaires lorsqu'ils tentent d'accéder à ces régions, où ils ont fait l'objet de plusieurs attaques à l'arme à feu. Le Conseil doit se pencher sur la question de l'origine de ces attaques avec l'attention voulue. À cet égard, nous réitérons aux parties au conflit qu'elles doivent garantir et assurer la sécurité et l'intégrité des organismes fournissant une aide humanitaire. Nous leur rappelons également l'interdiction qui leur est faite de considérer ces organismes comme des cibles militaires, quelles que soient les circonstances, et l'obligation qu'elles ont de leur garantir un accès inconditionnel et sans entrave à toutes les zones où les populations ont besoin d'aide.

Par ailleurs, en raison des pénuries alimentaires qui frappent le Yémen, 60 % de la population vit dans une situation d'insécurité alimentaire et la menace de la famine pèse sur 7 millions de personnes, selon le rapport publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en septembre dernier. Cette situation est aggravée par le fait que 90 % des denrées alimentaires dont la population a besoin pour survivre sont importées; or, les ports par lesquels elles passent habituellement ne fonctionnent pas à pleine capacité et n'arrivent pas à répondre à cette demande. À cet égard, nous demandons aux parties de garantir le plein fonctionnement de tous les ports et des voies d'accès à ces ports, notamment le port d'Hodeïda et l'aéroport de Sanaa.

Pour tous ces motifs, nous demandons à nouveau au Conseil et à l'ensemble des Membres de maintenir une position unanime et ferme et de condamner les actes et les campagnes hostiles qui se traduisent par une détérioration de la crise au Yémen et une instabilité néfaste qui met en danger la vie de millions de personnes innocentes.

En outre, nous appelons de nouveau les parties à respecter les dispositions de la résolution 2216 (2015), à s'engager à mettre fin aux hostilités et à mettre en place un processus durable de dialogue permettant de lancer une transition politique pacifique, inclusive et ordonnée propre à satisfaire aux exigences et aspirations du peuple yéménite, tout en respectant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République du Yémen.

Enfin, nous estimons qu'il importe de réitérer la demande de l'ancien Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Stephen O'Brien, tendant à la création d'un organe international indépendant chargé d'enquêter sur les allégations de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et ce, pour veiller à ce que l'impunité ne réduise au silence les milliers de victimes de ce conflit.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier de leurs exposés l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, et le représentant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M. John Ging. Nous remercions également la présidence française d'avoir convoqué la présente séance d'information publique.

L'Uruguay ne voit pas d'autre solution au conflit sanglant au Yémen qu'un règlement issu d'un processus de négociation auquel participeraient, de manière ouverte, pacifique et démocratique, toutes les parties impliquées, et qui serait dirigé par les Yéménites eux-mêmes. Il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. L'Uruguay insiste pour appeler avec force les parties à revenir à la table des négociations – sans conditions préalables et en toute bonne foi – et à convenir de mettre fin au conflit armé de manière pacifique et dans les meilleurs délais. Aucune des parties ne l'emportera militairement.

De même, l'Uruguay exhorte les parties au conflit à respecter pleinement leur engagement à cesser les hostilités, car cela facilitera la tenue de négociations et c'est un premier pas indispensable vers le rétablissement de la paix. Il faut qu'elles comprennent que prolonger cette guerre fait le jeu d'Al-Qaida et de Daech. Il faut, en outre, que les pays à même d'exercer une influence sur les parties contribuent à la recherche d'une solution pacifique au conflit.

L'absence de résultats concrets dans le processus de paix continue d'être à l'origine de grandes souffrances pour les civils yéménites, aggravant chaque jour davantage la situation humanitaire du pays, déjà au bord du gouffre, une situation elle-même exacerbée par la famine et l'épidémie de choléra.

En ce qui concerne la situation humanitaire, l'Uruguay est préoccupé par la terrible situation dans laquelle se trouvent les civils, en particulier les groupes les plus vulnérables, comme les femmes et les enfants. D'après un rapport publié récemment par le groupe chargé de la protection au Yémen, dirigé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, durant le premier semestre de 2017, le nombre de frappes aériennes signalées a dépassé le nombre total recensé

pour l'année 2016 tout entière, avec une moyenne mensuelle près de trois fois plus élevée en 2017. Il en va de même en ce qui concerne les chiffres relatifs aux affrontements armés. Les civils sont ceux qui paient, de leurs vies, le plus lourd tribut à ces agissements.

L'Uruguay condamne toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises au Yémen, sans exception. Il exhorte en particulier toutes les parties à faire systématiquement la distinction entre la population civile et les combattants. Les civils ne doivent pas être une cible. L'aide humanitaire doit en outre être acheminée sans restrictions ni interruptions.

Ma délégation a déjà déclaré à plusieurs occasions au Conseil qu'il fallait mettre en place des mécanismes d'établissement des responsabilités face aux graves violations généralisées du droit international humanitaire commises par toutes les parties belligérantes. Aujourd'hui, nous accueillons avec satisfaction la récente adoption par le Conseil des droits de l'homme d'une résolution relative à la création d'un groupe d'experts chargé de surveiller la situation des droits fondamentaux et les violations commises par toutes les parties au conflit depuis septembre 2014. À cet égard, et conformément aux dispositions de la résolution susmentionnée, l'Uruguay demande aux parties de permettre l'accès total et transparent de la commission d'enquête internationale et de coopérer avec elle de sorte qu'elle puisse s'acquitter pleinement de son mandat.

Toutes les parties impliquées dans ce conflit prolongé ont commis des crimes de guerre et autres violations graves du droit international et continuent de le faire en toute impunité. Elles devront donc répondre de leurs actes devant la justice. L'établissement des responsabilités est indispensable pour parvenir à un règlement durable du conflit.

De la même manière, l'Uruguay accueille avec satisfaction et gratitude le rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2017/821), et le fait que les parties ayant commis des violations graves à l'encontre des enfants au Yémen ont été inscrites sur liste figurant en annexe.

Pour terminer, qu'il me soit permis de saluer tout spécialement les efforts de l'Envoyé spécial, à qui nous réitérons notre appui sans réserve, et de rendre hommage au travail que continuent de mener les travailleurs et organismes humanitaires au Yémen, qui tentent d'apporter une aide à des millions de personnes dans des conditions extrêmement difficiles.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Alyemany (Yémen) (*parle en arabe*) : Je transmets au Conseil de sécurité les salutations pacifiques du peuple yéménite, qui aspire à la paix.

Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour le brio avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil pour le mois en cours. Nous vous remercions infiniment de nous donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui. Nous tenons également à exprimer notre gratitude au Secrétaire général et à son envoyé spécial pour le Yémen, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, pour les immenses efforts qu'ils déploient, avec l'appui total du Gouvernement yéménite, en vue de parvenir à un accord de paix durable qui mettrait fin au coup perpétré contre l'État yéménite et à la guerre menée contre notre peuple par la coalition formée par les milices houthistes et pro-Saleh depuis septembre 2014.

Le Conseil se réunit aujourd'hui, deux semaines après le tourbillon d'activités vécu à l'ONU en raison de l'ouverture de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. La participation de la République du Yémen, avec une délégation de haut niveau conduite par le Président Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, a revêtu une importance exceptionnelle au regard des séances et dialogues organisés avec divers hauts fonctionnaires de l'ONU, ainsi qu'avec les États membres du Conseil de sécurité, sur la situation au Yémen. Le principal message de ces réunions peut se résumer par la volonté du Gouvernement yéménite de s'attaquer sans attendre aux exigences d'une paix durable et de mettre fin à la guerre au Yémen, sous les auspices de l'ONU et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen.

Cependant, la paix ne peut pas être instaurée, car il est impossible de mettre fin unilatéralement à la guerre que nous cherchons à arrêter aujourd'hui. Au contraire, mettre fin à cette guerre suppose que la partie responsable du coup d'État consente à revenir à la table des négociations et accepte les termes et conditions de la paix afin de faire cesser les souffrances du peuple yéménite, qui fait preuve d'une grande patience.

L'ouverture de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale a coïncidé avec le troisième anniversaire de la guerre que mène la coalition houthiste et pro-Saleh contre le peuple yéménite. Cette guerre

est contraire au consensus national tel qu'incarné par l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, ainsi que par les textes issus de la Conférence de dialogue national pour une transition politique pacifique au Yémen, lesquels ont été adoptés sous les auspices de l'ONU et entérinés par le Conseil de sécurité. Ce dernier a effectué une visite exceptionnelle à Sanaa en janvier 2013 afin d'appuyer les aspirations du peuple yéménite à édifier une fédération démocratique fondée sur la justice, l'égalité, les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Trois années se sont écoulées depuis le coup d'État perpétré par la coalition houthiste et pro-Saleh – la plus grande catastrophe qu'ait jamais vécue le Yémen – et tout le monde peut voir les conditions déplorables qui règnent dans mon pays. Le coup d'État a entraîné le déplacement de millions de Yéménites, à l'intérieur comme à l'extérieur du Yémen. Il a provoqué la mort de dizaines de milliers de nos concitoyens et se poursuit encore aujourd'hui avec le bombardement aveugle de la ville héroïque de Taëz. Il a déclenché une épidémie de choléra et transformé Sanaa en une gigantesque prison où sont enfermés des milliers de Yéménites, parmi lesquels nos plus éminents intellectuels, universitaires, étudiants et journalistes. Et je ne parle pas du recrutement d'enfants, de la démolition des maisons de ceux qui osent s'opposer ni de la modification des programmes scolaires pour correspondre à une vision religieuse dynastique et étriquée, qui proclame le droit divin de gouverner la population sans aucun respect pour les principes de la démocratie et du pluralisme auxquels nous croyons tous.

Aujourd'hui, trois ans après le début de cette période de souffrance sans précédent dans l'histoire du Yémen, tous les observateurs peuvent voir que l'alliance des houthistes et pro-Saleh s'est servie du Yémen, de sa sécurité, de sa stabilité et de sa souveraineté. Elle exploite la situation humanitaire et la propagation d'une catastrophe sanitaire dans le cadre d'une stratégie de fragilisation orchestrée par Téhéran, dans le cadre de ses visées expansionnistes dans la région, et exécutée par son bras armé houthiste au Yémen. Au Yémen, nous pouvons soit accepter le pouvoir des milices houthistes et l'imposition d'un modèle de type Hezbollah, soit risquer la mort et, la destruction, ainsi que la propagation de l'instabilité et des tensions dans toute la région.

L'alliance entre les houthistes et les pro-Saleh continue d'usurper le pouvoir. D'après le rapport final du Groupe d'experts établi en application de la résolution 2266 (2016), elle a pillé 70 % des ressources de l'État (voir S/2017/81). Elle rejette les initiatives de paix qui ont été soumises et présentées par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen à Genève et au Koweït, y compris la plus récente, l'initiative de Hodeïda, qui a été saluée par le Gouvernement yéménite et examinée en détail par le Président lors de ses réunions à New York. La vérité irréfutable, c'est que les houthistes n'ont pas la volonté politique de s'associer positivement aux initiatives en faveur de la paix au Yémen. Leur volonté politique est tenue en otage par des forces extérieures qui ne souhaitent ni la sécurité ni la stabilité au Yémen ou dans la région.

Le Gouvernement yéménite continue de penser que la guerre ne peut être le moyen de régler la crise qui sévit dans le pays. Comme chacun le sait, le Gouvernement yéménite n'a pas eu recours aux armes quand les milices houthistes ont pris le contrôle de Sanaa. Il a fait des concessions pour parvenir à l'Accord pour la paix et un partenariat national, accord controversé qui a été rejeté par la partie responsable du coup d'État. Cette partie a ensuite pris l'État en otage, pensant qu'elle s'en tirerait en tuant les dirigeants de l'État et ses adversaires et en enterrant l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et les résultats de la Conférence de dialogue national, qui avaient pourtant été acceptés par tous les Yéménites. La présence et la participation de la partie qui a exécuté le coup d'État à tous les cycles de négociations dans le passé n'étaient rien d'autre qu'une manœuvre pour gagner du temps et imposer un plan scélérat dont l'objectif était de détruire le Yémen et d'attaquer les États voisins. Tout cela fait partie des desseins de l'Iran qui s'emploie à propager les tensions et à déstabiliser la région en suscitant des frictions et en fabriquant des conflits qui alimentent la violence sectaire, attisent les sentiments de haine et sèment la violence et le chaos dans la région.

L'instauration d'une paix durable ne sera possible que si l'Iran cesse de s'ingérer dans les affaires intérieures du Yémen et dans celles de la région. Aujourd'hui, le monde doit faire front commun pour lutter contre les velléités d'expansion de l'Iran. L'expérience du régime oppresseur des ayatollahs, qui a été rejetée par le peuple iranien, ne peut pas être imposée au Yémen. Les modalités de la paix au Yémen, qui sont énoncées dans l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, les conclusions de la Conférence de dialogue national et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité contiennent tous les éléments nécessaires pour assurer une solution durable à la crise yéménite. En outre, la

résolution 2216 (2015) ne cesse de croître en importance stratégique avec le temps, étant donné qu’elle constitue le cadre de référence de la légitimité internationale et renvoie à la position unifiée du Conseil de sécurité face à la crise yéménite. Cette résolution confirme avec force que toute solution durable à la crise yéménite ne peut être fondée que sur le retrait des milices responsables du coup d’État et le rétablissement du pouvoir de l’État, ainsi que la remise des armes et des roquettes à l’État, qui doit être le seul à détenir des armes.

Le Président Hadi Mansour a déclaré devant l’Assemblée générale que les roquettes visant le territoire du Royaume d’Arabie saoudite, ainsi que celles que les milices ont menacé d’utiliser contre le territoire des Émirats arabes unis – d’une portée de plus de 600 kilomètres – étaient des roquettes iraniennes et qu’il était de notoriété publique que l’armée yéménite n’avait jamais disposé de telles armes (voir A/72/PV.11).

Le Gouvernement yéménite a des capacités limitées et fait face à une situation très complexe. Il est en proie à de graves difficultés dans les domaines économique, de la sécurité et du secteur des services du fait de la guerre et de la destruction qui en a résulté dans tous les pans de la vie quotidienne. Le Yémen a désespérément besoin de l’assistance de la communauté internationale pour appuyer ses efforts en vue de consolider la paix et la sécurité et rétablir les services dans les zones libérées, commencer la reconstruction, combler les lacunes en matière de sécurité et poursuivre la lutte contre le terrorisme. Le Yémen continue également d’avoir besoin d’aide en raison de la pauvreté et de l’absence de sécurité alimentaire qui sévissent notamment dans les zones bombardées quotidiennement par les milices, à l’instar de la ville de Taëz, qui est assiégée depuis plus de deux ans et demi. Dans les provinces sous le contrôle des putschistes, la situation humanitaire est catastrophique, à cause du refus des rebelles de payer les salaires des fonctionnaires de l’État dans les secteurs de la santé et de l’éducation. Les milices continuent de piller les fonds et les ressources des administrations douanières et fiscales, ainsi que les réserves de la Banque centrale pour financer les prétendus comités populaires et les efforts de guerre houthistes. Ils continuent également de drainer les ressources des institutions économiques et financières.

Le rôle du secteur privé a diminué, cédant la place à un secteur de profiteurs de guerre, qui s’enrichissent en volant l’aide humanitaire afin de se livrer à la contrebande de carburant et d’armes. Ils pillent les fonds publics, s’adonnent au racket et multiplient les impôts dont doivent s’acquitter les citoyens ordinaires, alors même que ceux-ci sont privés de leur salaire mensuel. Même les programmes scolaires n’ont pas été épargnés. Ils ont été remplacés par des programmes extrémistes et racistes qui encouragent une culture de conflit, de violence et de sectarisme religieux. Il s’agit là d’un acte d’hostilité clair, dont le monde entier est le témoin. Le Gouvernement yéménite appelle la communauté internationale à faire pression sur les rebelles pour qu’ils acceptent l’initiative proposée par M. Cheikh Ould Ahmed concernant le port de Hodeïda. D’autres initiatives sont nécessaires pour instaurer la confiance, mobiliser les ressources de l’État et transférer les recettes fiscales et douanières du port de Hodeïda à la succursale de la Banque centrale de Hodeïda, en coordination avec celle d’Aden. Le Gouvernement s’est également engagé à couvrir le déficit et les salaires des fonctionnaires, en particulier dans les secteurs importants, tels que l’éducation et les soins de santé, et dans les zones sous le contrôle des milices.

Nos concitoyens n’ont pas été payés depuis un an et les milices refusent de coopérer avec le Gouvernement yéménite, l’Envoyé spécial ou des organisations internationales, telles que la Banque mondiale, pour leur verser leurs salaires. Face à cette situation catastrophique, nous appelons les États Membres à assumer leurs responsabilités à l’égard du Yémen en faisant pression sur les forces rebelles pour qu’ils appliquent les résolutions du Conseil de sécurité et fassent de véritables concessions, afin d’éviter de nouvelles effusions de sang au Yémen et de permettre l’acheminement de l’aide humanitaire à tous les Yéménites vivant sous le contrôle des forces rebelles.

Le Gouvernement yéménite souhaite plus que tout alléger les souffrances de son peuple. Il a exprimé à plusieurs reprises qu’il était prêt à rouvrir l’aéroport de Sanaa aux vols humanitaires, si les milices quittent l’aéroport et remettent les rênes au personnel professionnel qui le gérait avant septembre 2014, sous la supervision de l’Organisation des Nations Unies. Nous pourrions ouvrir l’aéroport de Sanaa aujourd’hui même si les milices acceptaient ces conditions.

Essayer de régler la crise yéménite du seul point de vue humanitaire – même si c’est important – sans prêter dûment attention à la perspective politique ni s’efforcer de parvenir à une solution politique durable au conflit, n’est rien d’autre qu’une tentative de limiter les dégâts. Cela prolongerait la guerre et les souffrances

causées par le putsch des milices houthistes. Le Conseil de sécurité voit ainsi la sincérité de sa détermination à trouver une solution à la situation humanitaire mise à l'épreuve, parce qu'il lui faut s'attaquer aux causes profondes de la crise, au lieu de traiter simplement les symptômes.

Pour terminer, nous tenons à remercier la communauté internationale et les ambassadeurs du Groupe des Dix-Huit des efforts qu'ils déploient pour restaurer la sécurité et la stabilité au Yémen. Je saisis cette occasion pour réitérer l'appel lancé par le Président Hadi Mansour aux Amis du Yémen afin qu'ils reprennent leurs efforts en faveur de la paix et de la reconstruction du pays. Au nom du Yémen, je voudrais renouveler nos remerciements et notre gratitude au Royaume d'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis, ainsi qu'aux autres États de notre coalition, pour l'action qu'ils mènent pour rétablir la légitimité, la sécurité et la stabilité au Yémen et venir en aide à notre peuple.

Le Président : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 heures.